



SPORT ET LOISIR  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

# SÉANCE D'INFORMATION

*ENSEMBLE POUR L'ÎLE*  
SOUTIEN FINANCIER

# CONTEXTE

Le programme vise à offrir un soutien financier aux organismes membres de Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) pour les aider à développer ou consolider des projets structurants qui renforcent leurs actions dans leur communauté et auprès de leurs adhérent·e·s.

*Rassembleur, catalyseur, mobilisateur, novateur, milieu de vie, communauté, pérennité, mutualisation.*

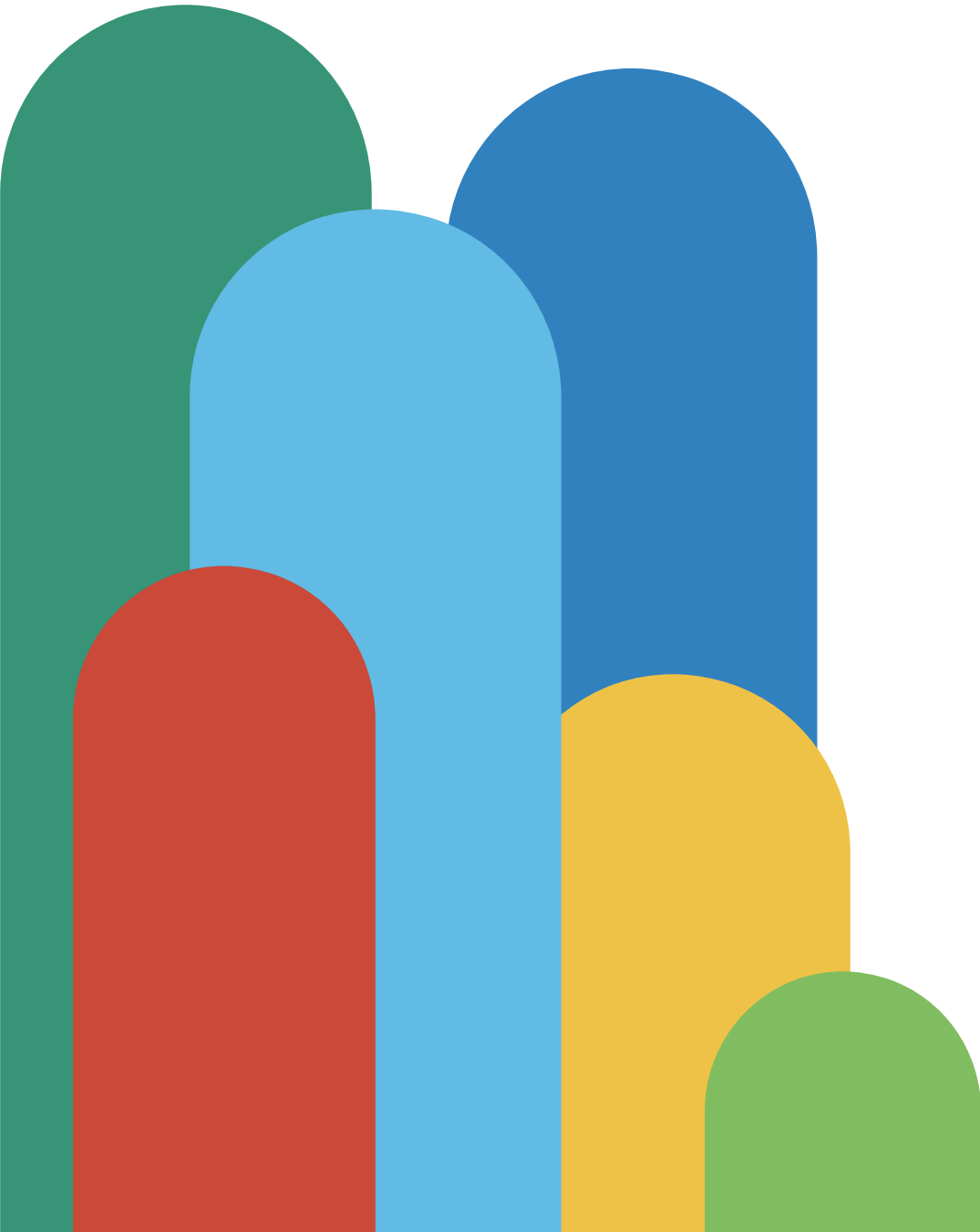
# OBJECTIFS

Élaborer un projet structurant pour améliorer la qualité de vie de la communauté en exploitant les ressources locales, tout en mettant l'accent sur l'organisation, la promotion, la collaboration, l'accompagnement et le soutien des intervenant·e·s sur le terrain.

# OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

## Le projet vise

- à soutenir *vos intervenant·e·s*
- à optimiser *votre organisation*
- à promouvoir *vos services*
- à consolider *votre offre*
- à communiquer *votre expertise*



# ORIENTATIONS

- La collaboration et le partenariat sont la clé du succès.
- Soutenir des projets qui ciblent la mise en commun, le partage.

Mode de vie physiquement actif ;

Le contact avec la nature ;

Le dynamisme culturel ;

Le développement sportif.



# MODALITÉS

- **Une seule demande par organisme.**
- **Appel d'intention de projet**  
(1re étape) du 21 juin 2024 au 2 septembre 2024.
- **Période de réalisation des projets**  
Les projets doivent se réaliser entre le 1er décembre 2024 et le 31 mars 2026.
- **Soutien financier**  
Minimum de 15 000\$ jusqu'à un maximum de 25 000\$.

# ADMISSIBILITÉ DES ORGANISATIONS

- **Statut**

- Membre en règle de SLIM (27 mai 2024)

- **Type**

- Organisme porteur = OBNL
- Organisations collaboratrices = sans restrictions

- **Provenance**

- Siège social à Montréal = pour les organismes porteurs et collaborateurs.

# ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

- **Collaboration et partenariat**
  - un *minimum de trois* organisations est nécessaire pour le projet ;
  - collaborer avec au moins deux partenaires issu·e·s d'au moins deux champs d'intervention différents: *sport, loisir, culture, communautaire, plein air, municipal, éducation, associatif, etc.*
- **Implication financière de l'organisme porteur**
  - Participation financière d'un minimum de 40% sur le budget total.
- **Période de réalisation**
  - 1er décembre 2024 au 31 mars 2026.



# PROJETS NON-ADMISSIBLES

- Tout projet qui est une offre directe à la population en sport, loisir, activité physique et plein air (couvert par le PAFILR et la PGPS)
- Un événement sportif (PAFILR)
- Un projet ponctuel
- Un projet d'aménagement de nouvelles infrastructures (sauf si c'est pour faire de la mutualisation)
- Un projet d'achat d'équipement - Centrale d'équipement (circonflexe) et PAFILR

# DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles nécessaires à la réalisation du projet et doivent être directement liées au projet et à ses activités autorisées :

- Les frais de main-d'œuvre (avantages sociaux compris) répondant aux objectifs suivants :
  - La coordination et la planification
  - La formation
  - Etc.
- L'achat d'équipement et d'outils nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme.

# DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

- Les taxes ;
- Les frais d'hébergement et de repas ;
- Les frais de représentation ;
- Les frais d'exploitation et les frais juridiques ;
- Les frais et les honoraires inhérents à l'obtention d'un financement temporaire ou permanent, notamment les frais d'analyse et d'étude de dossier.

Tout autre frais non spécifique au projet.

# PROCESSUS DE SÉLECTION

## 1re étape - 21 juin au 19 septembre

- Dépôt de votre intention ;
- Sélection de 12-15 projets par le comité de sélection.

## 2e étape - 19 septembre au 30 novembre

- Accompagnement des 12-15 projets sélectionnés pour le développement par l'équipe SLIM ;
- Sélection de 6 projets par le comité de sélection.

***Annonce officielle - 1er décembre 2024***

DES QUESTIONS ?

